



LE SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE NATIONALE

24 janvier 2017

Présentation

Le SGDSN est chargé de l'animation et de la coordination interministérielles des actions du Gouvernement dans les domaines de la défense et de la sécurité.

Il travaille en étroite collaboration avec la présidence de la République et assiste le chef du Gouvernement dans l'exercice de ses responsabilités.

Les champs de la défense et de la sécurité s'étant rapprochés pour donner corps au concept de sécurité nationale, plus englobant que celui de défense nationale, la mise en œuvre de celui-ci couvre désormais l'ensemble des politiques publiques, ce qui impose un pilotage au plus haut niveau de l'Etat et une coordination interministérielle renforcée.

Missions

Face à ces évolutions, le rôle du SGDSN est multiple.

Sur le champ de la défense : le SGDSN assure le secrétariat du *Conseil de défense et de sécurité nationale*, instance présidée par le chef de l'Etat qui prépare les décisions de haut niveau en matière de politique de défense et de sécurité nationale en formation spécialisée (conseil national du renseignement) ou restreinte, en fonction des sujets traités. Il est également en charge de dossiers transverses ou particuliers. Au titre des dossiers transverses figurent, par exemple, la lutte contre la prolifération dans le domaine NRBC ou le contrôle des exportations d'armements. Au titre des dossiers spécialisés figurent la défense anti-missiles balistiques ou la lutte contre l'emploi des drones à des fins malveillantes.

Sur le champ de la sécurité nationale : le SGDSN contribue à la sécurité du pays face aux risques et menaces susceptibles de mettre en danger les populations, les infrastructures vitales du pays ou la continuité de la vie nationale sur le territoire. Cela passe par la mise en œuvre d'une fonction de veille et d'alerte capable de suivre et d'anticiper les événements, la mise en place d'une analyse des risques pour mieux hiérarchiser et orienter la réponse de l'Etat, l'élaboration d'une planification gouvernementale testée par des exercices réguliers, l'organisation du dispositif gouvernemental de gestion de crise et la mise en œuvre de services de télécommunications offrant un haut niveau de disponibilité et de confidentialité.

Organisation

Pour conduire ses missions, le SGDSN s'appuie sur trois directions opérationnelles : la *direction de la protection et de la sécurité de l'Etat* (PSE) pour la préparation et la gestion des crises sur le territoire national, la *direction des affaires internationales, stratégiques et technologiques* (AIST) pour les évolutions géostratégiques et le suivi des crises à l'étranger ainsi que l'*agence nationale de la sécurité des systèmes d'information* (ANSSI) pour lutter contre la cybermenace et la protection des systèmes d'information.